



HAL
open science

L'Académie, greffier du bon usage ?

Malo Morvan

► **To cite this version:**

Malo Morvan. L'Académie, greffier du bon usage ? : Exploiter la polysémie de la notion d'usage pour construire un ethos d'autorité. Anne Dister; Sophie Piron. Les discours de référence sur la langue française, Presses de l'Université Saint-Louis, pp.283-309, 2019, 978-2-8028-0239-6. hal-02481228

HAL Id: hal-02481228

<https://hal.science/hal-02481228>

Submitted on 17 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'Académie, greffier du bon usage?

Exploiter la polysémie de la notion d'*usage* pour construire un *ethos* d'autorité

Malo Morvan

Université Rennes 2, CERLIS

[Les nombres entre crochets correspondent à la pagination dans l'ouvrage]

Par quels procédés une manière de pratiquer le français acquiert-elle un statut d'autorité par rapport à toutes les autres ? Dans cette étude, nous voudrions analyser les procédés discursifs par lesquels l'Académie française se construit une position de légitimité qui la justifie à légiférer au sujet de la langue. À partir du paratexte (Genette 1987) introductif de la 9^e édition de son *Dictionnaire*, nous montrerons comment l'Académie élabore un *discours constituant* (Maingueneau et Cossuta 1995) lui permettant de se présenter comme institution à même d'évaluer la correction des formes linguistiques dans leur diversité. Nous nous intéresserons en particulier à la manière dont elle mobilise la notion d'*usage* : la polysémie de cette dernière lui permet en effet de faire interagir plusieurs registres de légitimation qui s'interpénètrent entre eux dans un raisonnement circulaire, mais fortement efficace tant que cette circularité n'est pas explicitée.

Pour des raisons de place autant que de focalisation du propos, nous nous sommes concentré sur la 9^e édition (ainsi que quelques communiqués plus récents et coupures de presse), en mettant peu ce texte en rapport avec l'intertexte des éditions précédentes, qui pourtant l'influencent fortement (mais de tels travaux ont déjà été faits¹). [284]

1. Cadre théorique

Afin d'analyser la manière dont le discours de l'Académie parvient à produire ou reconduire son autorité, nous mobiliserons trois angles d'approche théoriques : le rôle d'*objectivation des pratiques* inhérent à une institution comme l'Académie ; la notion d'*ethos*, déterminant la manière dont l'Académie cherche à contrôler son image d'elle-même ; et la notion de *discours constituant* rendant compte de sa visée fondatrice dans l'instauration d'un usage autorisé.

Le premier point de vue est structurel, il est emprunté aux sciences politiques : il s'agit de définir l'Académie comme une institution et de s'interroger sur ce que produisent les institutions dans notre rapport à la réalité. À ce titre, Jacques Lagroye propose la notion d'*objectivation* pour rendre compte du fait qu'une institution engendre un ensemble de comportements et de valeurs qui lui sont propres, et dispose des moyens nécessaires pour les faire accepter comme des réalités objectives :

« Tout concourt ainsi à faire de l'institution une "réalité" apparemment extérieure aux individus qui en sont membres et à ceux qui ont affaire à elle, qui la rencontrent sur leur chemin. Ils la perçoivent comme un corps de règles à apprendre et à respecter, comme un ensemble de savoirs à assimiler, comme une somme de routines qu'il faut maintenir pour préserver la cohérence de l'institution, et comme un répertoire de rôles dans lesquels on doit se tenir. L'institutionnalisation, qui fait exister cet univers de pratiques sur le mode d'un objet extérieur aux individus, est donc *une forme de l'objectivation*. On peut entendre par objectivation, d'une manière générale, l'ensemble des processus qui contribuent à situer des relations sociales, et les règles habituellement appliquées dans ces relations, dans l'ordre d'une "réalité objective", perçue comme allant de soi, s'imposant aux êtres humains et régissant leurs comportements. [...] *L'ordre*

1 On se référera notamment à Quemada 1997, Goosse 1998, Rey 2008. La contextualisation des textes dans l'ouvrage de Quemada est relativement peu critique, notamment pour la 9^e édition, le texte de Goosse porte davantage sur les marquages de registre à l'intérieur des articles, et le travail de Rey porte essentiellement sur la manière dont la lexicographie est décrite dans les articles mêmes des différentes éditions du dictionnaire. La perspective dont nous sommes la plus proche est sûrement celle de Wynants 1997 (97-108).

institutionnel atteint à l'objectivité en ce qu'il est vécu comme doté d'une force propre ; vécu, et pas seulement pensé comme tel. » (Lagroye 1997 : 157–158)

Une telle approche nous rappelle ainsi que l'Académie s'exprime à partir d'une position d'institution, dont les effets sociaux globaux sont de forger et diffuser une définition des usages qui doivent être tenus comme relevant de la « réalité objective ». Néanmoins, nous avons besoin de notions plus précises pour rendre compte des [285] procédés précis par lesquels s'opère ce travail, en particulier dans une entreprise langagière comme l'est celle de l'Académie (qui ne crée pas le même type de réalité objective qu'un réseau de chemins de fer). Il s'agit alors de savoir de quelles manières l'Académie parvient à se présenter comme apte à définir la manière de parler à tenir pour bonne.

Le second apport est la notion d'*ethos*, fort utilisée en analyse de discours, qui peut nous fournir un premier indicateur sur cette question : elle désigne une connaissance de l'identité de l'énonciateur qui conditionne la réception de son énoncé. Il nous semble important en particulier d'insister sur la relation dynamique qui s'instaure entre deux versants de l'*ethos* :

- L'*ethos* préexistant à la réception d'un discours : le locutorat dispose déjà de certaines connaissances concernant l'Académie avant même d'ouvrir son dictionnaire, et ces connaissances déterminent en amont la réception qui sera accordée au propos ;
- L'*ethos* qui s'instaure au sein même de son énonciation : les académiciens ne contrôlent pas la totalité de ce que l'on sait sur eux au moment d'ouvrir leur ouvrage, néanmoins ils peuvent tenter d'infléchir, au sein même de leur énonciation, l'image de l'institution qu'ils estiment diffusée, dans la direction de la représentation qu'ils souhaitent construire.

La notion de « *retravail* d'un *ethos* préalable » (Amossy 2010 : 71-99) nous semble permettre de rendre compte d'un tel processus dynamique : les académiciens s'appuient sur certaines connaissances qu'ils estiment diffusées au sujet de l'Académie, pour les prolonger ou les infléchir de manière à conforter leur description d'eux-mêmes en situation d'autorité sur la langue.

Nous pouvons aller plus loin en nous demandant comment se construit discursivement l'*ethos* spécifique d'une instance qui vise à légiférer. Nous abordons ici le troisième point théorique, la notion de *discours constituant* (Maingueneau et Cossutta 1995) nous semble rendre compte d'un discours spécifique ayant vocation à se définir comme référence pour d'autres :

« On peut étudier cette *constitution* selon trois dimensions :

- La *constitution* comme action d'établir légalement, comme processus par lequel le discours s'instaure en construisant sa propre émergence dans l'interdiscours. [286]
- Les modes d'organisation, de cohésion discursive, la *constitution* au sens d'un agencement d'éléments formant une totalité textuelle.
- La *constitution* au sens juridico-politique, l'établissement d'un discours qui serve de norme et de garant aux comportements d'une collectivité. Les discours constituants prétendent délimiter en effet le **lieu commun** de la collectivité, l'espace qui englobe l'infinité des "lieux communs" qui y circulent. » (Maingueneau et Cossutta 1995 : 113)

Une telle notion vise à dépasser une analyse dichotomique qui séparerait, d'une part, la réalité structurelle, extérieure, de l'existence d'institutions, et d'autre part, l'existence de discours d'autorité tenus par ces mêmes institutions ; ce serait ainsi *dans un même mouvement* auto-fondateur que l'énonciateur produirait un discours qui *l'institue* en situation d'autorité et s'appuie sur cette situation d'autorité pour justifier son acte d'institution :

« En fait, l'énonciation se déploie comme dispositif de légitimation de l'espace de sa propre énonciation, à l'articulation d'un texte et d'une manière de s'inscrire dans un univers social. On se refuse ainsi à dissocier dans la constitution discursive les opérations énonciatives par lesquelles *s'institue* le discours, qui construit ainsi la légitimité de son positionnement, et le mode

d'organisation *institutionnel* que le discours tout à la fois présuppose et structure. » (Maingueneau et Cossutta 1995 : 115)

On peut donc considérer que le discours constituant se définit lui-même comme une source, une référence, pour des reprises ultérieures. Il mobilise un tel procédé par la constitution d'une argumentation spécifique selon laquelle son énonciateur ne tient sa légitimité que de lui-même, ou d'une réalité transcendante :

« Le discours constituant implique en effet un type de liaison spécifique entre opérations langagières et espace institutionnel. Les formes énonciatives n'y sont pas un simple vecteur d'idées, elles représentent l'institution dans le discours en même temps qu'elles façonnent en le légitimant (ou en le délégitimant) l'univers social où elles viennent s'inscrire. Il y a *constitution* précisément dans la mesure où un dispositif énonciatif fonde, de manière en quelque sorte performative, sa propre possibilité, tout en faisant comme s'il tenait cette légitimité [287] d'une source qu'il ne ferait qu'incarner (le Verbe révélé, la Raison, la Loi...). » (Maingueneau et Cossutta 1995 : 119)

Dans l'analyse qui sera la nôtre, nous considérerons que cette réalité transcendante n'est pas le Verbe, la Raison ou la Loi, mais bien *l'usage* : c'est bien parce qu'elle prétend ne faire « qu'incarner » *l'usage* que l'Académie « façonn[e] en le légitimant [...] l'univers social » où elle a autorité pour définir *le bon usage*.

2. Maurice Druon porte-parole de l'Académie

La *Préface* et l'*Avant-Propos* que nous étudions ici ont été écrits par Maurice Druon (qui fut secrétaire perpétuel de l'Académie de 1985 à 1999), et pourtant ces textes portent la position de l'Académie en tant qu'institution. Ce décalage entre l'individualité de l'auteur² et la collectivité du propos assumé nous mène donc, avant d'entrer dans le vif du sujet, à analyser les procédés discursifs par lesquels l'auteur se fait *porte-parole*³ de l'institution qu'il représente.

La position de porte-parole se trouve prise entre plusieurs jeux d'opposition : premièrement, entre la modestie (*je ne parle pas en mon nom propre*) et l'autorité (*je représente quelque chose de plus grand que moi*) :

« D'un point de vue argumentatif, loin d'être paradoxale, cette association modestie/majesté semble être en fait ce qui fonde la force argumentative des discours de porte-parole. » (Fournier Nguyen 2006 : 52). [288]

Deuxièmement, le porte-parole s'efface pour s'exprimer au nom du groupe, mais ce groupe n'a de voix que par l'incarnation qu'il constitue :

« La souveraineté est affaire de représentation, au double sens de cette notion, c'est-à-dire de "mis pour" (quand on représente quelqu'un ou un groupe, on est à sa place et on parle en son nom) et de "porteur de" (quand on représente quelqu'un, on partage ses valeurs au point de les porter en soi). Celui qui occupe une position de souveraineté est donc mis pour une autre puissance qui se trouverait au-dessus de lui, qui l'aurait investi en cette place, le délèguerait et en même temps le protégerait. Le souverain n'est jamais que le porte parole d'une voix dont l'omnipotence tient à ce qu'elle ne se trouve pas ici-bas mais dans un au-delà inaccessible, et il n'agirait que guidé par une

2 Il n'est cependant pas inutile de rappeler quelques faits qui peuvent permettre de recontextualiser son approche : il prit régulièrement position contre la féminisation des noms de métiers, et en 2006, ses déclarations à Radio France Internationale concernant le « parler pittoresque » au Québec, par opposition à la « langue très sûre, très pure, très exacte », parlée en France, y avaient suscité plusieurs réactions d'opposition. On trouvera une expression plus personnelle de ses positions sur la langue dans sa *Lettre aux Français sur leur langue et leur âme* (1994) ou dans le recueil *Le Bon français* (1999).

3 La notion de porte-parole a fait l'objet d'études portant notamment sur la question de la représentation des groupes au sein d'un conflit politique (cf. Marcoccia 1994, de nombreux travaux de Jacques Guilhaumou, ou Juhem & Sedel 2016). En analyse de discours, Phi Nga Fournier Nguyen propose de distinguer entre porte-parole *intermédiaire* (interprète transparent) et *représentant* ; et, parmi les manières de représenter, entre *reflet* (ressemblant) et *modèle* (archétype) (Fournier Nguyen 2006 : 48-53).

sorte de “Main invisible” (A. Smith) qui à la fois oriente et protège celui qui agit en son nom. Le souverain est donc sous tutelle, mais il est en même temps la puissance tutélaire elle-même puisque c’est elle qui l’a investi, qu’elle en a fait son dépositaire le faisant coller à elle et même se fondre en elle. » (Charaudeau 2002)

Dans notre cas, ces ambivalences se détectent par des procédés d’effacement énonciatif, où Maurice Druon ne s’exprime pas en son nom propre, mais en celui de l’institution qu’il représente⁴. Les formules d’auto-désignation les plus courantes sont ainsi : « l’Académie » (16 occurrences)⁵, « le *Dictionnaire* » (13), « les académiciens » (5), « la *Compagnie* » (3). Le pronom *nous* est également utilisé de plusieurs manières : un usage de majesté-modestie⁶, 5 occurrences consécutives [289] désignant l’Académie comme un bloc et exprimant sa position⁷, et quelques occurrences renvoyant à une pluralité d’individus ayant contribué à la rédaction de l’ouvrage⁸. Même lorsqu’il désigne certains membres spécifiques qui pourraient être nommés, l’auteur fait usage de formules anonymes et indirectes⁹. Le pronom *je* est absent ; l’auteur ne se désigne lui-même qu’à la fin de l’Avant-Propos, indirectement, en évoquant la passation de pouvoir à Hélène Carrère d’Encausse (qui n’est pas non plus nommée) : « **Son prédécesseur** met en elle une parfaite confiance. ».

Cette ambivalence du porte-parolat se manifeste surtout dans l’emploi des verbes : si, d’une part, des tournures passives¹⁰ permettent de dépersonnaliser la prise de décision¹¹ ; d’autre part on constate que des verbes d’action sont régulièrement associés à l’Académie comme instance, la présentant ainsi comme décisionnaire¹². Maurice Druon efface donc ici tant sa singularité que celle de tous les autres

-
- 4 Par défaut, toute citation qui dont la référence n’est pas donnée renvoie à la *Préface* ou à l’*Avant-Propos* de la 9^e édition du dictionnaire de l’Académie (1992). Outre l’édition dirigée par Bernard Quemada (1998), le texte est disponible à l’adresse suivante (au 15 janvier 2018) : <http://www.academie-francaise.fr/le-dictionnaire-les-neuf-prefaces/preface-la-neuvieme-edition>. Nous avons également sélectionné des extraits de la présentation du dictionnaire sur le site de l’académie (<http://www.academie-francaise.fr/le-dictionnaire/la-9e-edition>) : celle-ci n’est ni datée ni signée, mais elle ne semble pas être de Maurice Druon, et est ultérieure à 2011. Dans ce cas, nous signalons le texte en le nommant *Présentation*. Tous les caractères **en gras** sont soulignés par nos soins, tous les *italiques* sont du fait des auteurs.
 - 5 L’auteur mentionne également parfois des services spécifiques comme la *Commission du Dictionnaire* et le *Service du Dictionnaire* lorsqu’il présente le fonctionnement de l’élaboration de l’ouvrage.
 - 6 « **Nous** ne pouvons mieux faire que de nous en remettre là-dessus aux auteurs latins [...] ».
 - 7 « **Nous** ne donnons entrée, parmi les termes techniques, qu’à ceux qui, [...] sont passés par nécessité dans le langage courant [...]. **Nous** ne faisons place aux mots étrangers qu’autant qu’ils sont vraiment installés dans l’usage [...]. **Nous** sommes d’ailleurs plus accueillants qu’on ne le prétend [...]. **Nous** sommes assez rigoureux à l’égard des néologismes, [...] ; **nous** sommes généralement impitoyables s’ils sont formés d’une manière qui insulte au génie de la langue. ».
 - 8 « **Nous** devons exprimer notre gratitude aux grands spécialistes, membres souvent d’autres classes de l’Institut, auxquels **nous** nous adressons » ; « Ces choses étant dites, **nous** pensons bien que cette neuvième édition, comme ses devancières, n’est pas à l’abri de tout reproche. » ; « **Nous** dépasserons donc largement notre estimation première, et ne serons pas loin de la doubler. ».
 - 9 « **ces “gens éclairés”** ou supposés tels qui composent, aujourd’hui comme jadis, l’Académie » ; « **Tel d’entre eux** a pu dire [...] qu’ “une institution qui maintient les mots est en même temps gardienne des valeurs qu’ils expriment”. **Tel autre**, que “défendre les mots, c’est aussi sauver les idées qu’ils contiennent”. **Et tel autre encore** que “la langue est l’âme d’un peuple”. » ; « **des membres disparus ou présents** de la *Compagnie* ».
 - 10 « Certains mots [...] **ont été conservés** » ; « Certains vocables, battus aux voix, **n’ont été admis** qu’après plusieurs présentations » ; « En revanche, les termes des sciences et des techniques, [...] **ont été accueillis** en nombre. » ; « La part des mots d’usage **n’a pas été négligée** ».
 - 11 Notons aussi « **La méfiance** vis-à-vis des modes éphémères et des néologismes disgracieux **s’est accrue** » ; « **Les emprunts** aux langues étrangères [...] **trouvent** naturellement leur place ». Ces formes donnent l’impression que ce sont « la méfiance » ou « les emprunts » qui sont agents de l’action, et non les académiciens.
 - 12 « **L’Académie assume** sa charge de diverses façons » ; « **L’Académie a résolu** de » ; « **L’Académie décide**, souverainement. » ; « **Elle a considéré** que » ; « **L’Académie ne refuse** jamais la modernité. **Elle ne refuse** que ce qui peut menacer la pérennité de la langue. ». Notons aussi : « De cette unité, **L’Académie est garante** ; **elle connaît** sa responsabilité. ».

membres [290] de l'Académie, et crée ainsi la représentation d'une instance décidant de manière unie¹³.

3. Ambivalences de la notion d'*usage*

En prêtant attention aux différents emplois du terme *usage* dans la *Préface* et l'*Avant-propos* de la 9^e édition, on constate que sa polysémie est exploitée d'une manière fructueuse¹⁴. Nous relevons deux significations principales accordées à *usage*, selon les formulations :

- D'une part, *l'usage* est défini comme une réalité préexistante à la démarche lexicographique, que les académiciens se contenteraient, modestement, de consigner. Le dictionnaire de l'Académie se présenterait donc comme un dictionnaire *de l'usage* au sens où il rendrait compte des pratiques en vigueur dans la communauté francophone¹⁵. Cette première acception renvoie à la formule classique du rôle d'académicien comme « greffier de l'usage »¹⁶. [291]
- D'autre part, le terme *usage* renvoie à ce qui est défini performativement par l'Académie elle-même en tant qu'institution douée d'autorité. Cette seconde acception correspond à un autre rôle que s'attribue l'Académie : parmi la diversité des formes existantes, c'est à elle qu'il revient de déterminer ce qui constitue ou non l'usage. Cette acception peut également être mise en relation avec la formule désignant « le bon usage ».

Ces deux acceptions ne sont pas explicitement distinguées par Maurice Druon ou l'auteur de la *Présentation*, qui passent de l'une à l'autre en donnant l'impression d'une permanence dans la signification du terme *usage*. Par ce procédé, le premier sens d'*usage* permet de renforcer et accréditer le second : c'est bien parce que l'Académie prétend s'appuyer sur l'enregistrement d'un *usage*, qu'elle dispose de l'autorité suffisante pour édicter le *bon usage*. Un *usage* caractérisé comme attesté et préexistant à la démarche lexicographique vient ainsi apporter une caution d'empiricité qui attribue à

13 On peut aussi penser qu'il y a un certain rapport à la postérité derrière cet anonymat : les Académiciens, nommés les Immortels, effaçant leur individualité derrière une œuvre qui leur survivra. Un article du Figaro concernant l'élaboration du Dictionnaire de l'Académie écrit ainsi : « Les immortels ont l'éternité devant eux. Sous la Coupole, il est plus difficile d'élire un mot qu'un nouveau membre. » (Aïssaoui 2009).

14 Il aurait été instructif de confronter ce constat avec la définition donnée au mot *usage* au sein même du dictionnaire. Mais à ce jour, l'édition progressive de la 9^e édition a été publiée jusqu'à l'entrée *rimbaldien*. La 8^e édition (1935) présente, dans sa définition, les éléments suivants : « **USAGE** se dit particulièrement de l'Emploi qu'on fait des mots de la langue, tel que la coutume l'a réglé. [...] Il se dit aussi de l'Emploi personnel qu'on fait des mots. [...] *L'Académie ne prétend pas régler l'usage de chaque mot, elle indique l'usage qu'on en fait.* ».

15 Bien entendu, cette affirmation mériterait d'être discutée pour elle-même. On sait que les membres de l'Académie ne sont pas des linguistes, et encore moins des sociolinguistes : le *Dictionnaire* n'est établi ni sur des enregistrements de locuteurs interrogés dans la rue, ni à partir d'un corpus de données textuelles massives que l'on trouverait dans des publications à forte diffusion. Néanmoins, ce n'est pas la véracité factuelle du propos qui nous intéresse ici, mais l'emploi rhétorique de la notion d'*usage*.

16 La formule apparaîtrait pour la première fois au tome VI des *Nouveaux Lundis*, de Sainte-Beuve, dans le texte consacré à Vaugelas, un des premiers et plus influents académiciens (« De ce que Vaugelas est nommé jusqu'à cinq fois dans cette comédie, Auger conclut qu'il était en grande recommandation et qu'il passait pour "le législateur du langage". Lui-même pourtant, Vaugelas, eût récusé ce dernier titre trop magnifique. Ce qu'il a été plus véritablement, ç'a été le *greffier de l'usage*. Il a passé sa vie à observer cet usage en bon lieu, à en épier, à en recueillir tous les mouvements, toutes les variations, les moindres incidents remarquables, à les coucher par écrit. », *Nouveaux Lundis*, VI, *Vaugelas*. Discours de M. Maurel, Premier avocat général, à l'Audience solennelle de la Cour impériale de Chambéry. Lundi 21 décembre 1863.). Chez Vaugelas, *l'usage* s'appuyait sur trois sources : les œuvres littéraires reconnues, les travaux érudits, et le parler de la cour. L'expression apparaîtra à plusieurs reprises chez l'académicien Émile Faguet, lorsqu'il décrit la tension entre les visées descriptive et prescriptive de l'Académie. « D'autre part, elle était partagée *intellectuellement*, comme elle l'a toujours été, entre la pensée de n'être que le greffier de l'usage, qui est sa pensée maîtresse, et un certain désir sourd d'en être un peu le guide, ce qui est, à mon avis, parfaitement légitime. » (Faguet 1905 : 11) « Entre nous, en ceci, l'Académie n'était guère greffier de l'usage et s'en faisait le guide. » (Faguet 1905 : 14).

l'Académie le crédit nécessaire pour que sa définition du *bon usage* puisse avoir une valeur performative¹⁷. [292]

Remarquons que ces deux acceptions n'épuisent pas les occurrences du terme d'*usage* dans les deux textes¹⁸.

4. « Usage, usage... Il ne s'agit que d'éclairer le parler de chacun »

La première acception du terme *usage* renvoie au caractère *usuel* ou *usité* des mots consignés. On parle alors de mots « passés [...] dans le langage courant », « usuels », « installés dans l'usage », dont l'usage est « attesté », de « mots d'usage », ayant « cours public ».

« Les règles qui prévalent aux admissions sont simples.

Nous ne donnons entrée, parmi les termes techniques, qu'à ceux qui, du langage du spécialiste, **sont passés par nécessité dans le langage courant**, et peuvent donc être tenus pour **réellement usuels**.

Nous ne faisons place aux mots étrangers qu'autant qu'ils sont **vraiment installés dans l'usage**, et qu'il n'existe pas déjà un honnête mot français pour désigner la même chose ou exprimer la même idée. Nous sommes d'ailleurs plus accueillants qu'on ne le prétend, considérant que la langue est moins menacée par l'extension du vocabulaire que par la détérioration de la syntaxe. Nous sommes assez rigoureux à l'égard des néologismes, dont beaucoup ne doivent leur apparition qu'à l'ignorance ou l'oubli de bons termes existant depuis fort longtemps ; nous sommes généralement impitoyables s'ils sont formés d'une manière qui insulte au génie de la langue.

Les extensions de sens et nouvelles acceptions seront presque aussi nombreuses que les mots neufs. Il en va de même pour les exemples. Certains pourront surprendre par leur simplicité et même leur extrême banalité. Ce n'est pas involontaire. Presque toujours leur présence est [293] destinée à mettre en évidence une construction grammaticale, une règle d'accord, ou l'emploi des prépositions convenables. **Usage, usage... Il ne s'agit que d'éclairer le parler de chacun.** »
(*Préface*)¹⁹

Cette invocation de *l'usage* permet en particulier à l'Académie de justifier les critères par lesquels elle opère une sélection parmi les nouveautés lexicales. Il s'agit de séparer les « honnête[s] mot[s] français » des néologismes issus de « l'ignorance ou l'oubli de bons termes », « d'empêcher que la

17 On sait que Bourdieu (2001 : 159-173) reprochait à la définition austinienne des performatifs de négliger les conditions sociales par lesquelles s'établit la reconnaissance de la performativité des énoncés. Pour pouvoir marier un couple, il faut être publiquement reconnu comme maire, ainsi la performativité se situerait moins dans l'énoncé que dans la situation sociale où il est utilisé. Pour autant, la légitimité sociale accordée au locuteur, lui permettant de faire valoir la performativité de son énoncé, n'est pas un *déjà là* préexistant à la situation d'interlocution : elle se construit aussi au sein même du discours, par une démarche au sein de laquelle le locuteur tente de conforter son *ethos*. D'une certaine manière, on peut dire que l'énonciateur tente de s'autoriser lui-même, de faire accepter la performativité de son énoncé. (Marignier 2017).

18 Nous trouverons par exemple des occurrences d'*usage* qui renvoient à *l'utilisation* du dictionnaire par le lectorat. De même, en conclusion de sa *Préface*, Maurice Druon exploite l'ambivalence du terme jusqu'à s'approcher du jeu de mots, lorsqu'il mentionne le bon caractère nécessaire aux académiciens pour pouvoir accepter les critiques : « Ces choses étant dites, nous pensons bien que cette neuvième édition, comme ses devancières, n'est pas à l'abri de tout reproche. Les académiciens sont rompus, depuis trois siècles et demi, à subir les critiques et à en tirer profit, lorsqu'elles sont exprimées de bonne grâce. Les statuts de la Compagnie précisent : "Les remarques des fautes d'un ouvrage se feront avec modestie et civilité, et la correction en sera soufferte de la même sorte." **Cela aussi, c'est l'usage.** ».

19 La richesse de cette citation permettrait de l'aborder sous bien d'autres angles d'analyse, notamment dans la délimitation de l'autochtone et de l'étranger, ou la sélection des caractéristiques qui devraient primer pour qualifier ce qui constitue l'essence d'une langue (ici la syntaxe, plutôt que le lexique). On trouve d'autres phrases contribuant à une caractérisation essentialiste de la langue reposant sur sa syntaxe : « Il y a les nouveautés, et il y a les permanences. Le vocabulaire peut se modifier ; la syntaxe pas, parce qu'elle est l'armature de l'expression de la pensée. » ; « Par la variété des exemples de construction des phrases, et par l'accent mis sur la richesse sémantique des termes, le lecteur pourra connaître, par le *Dictionnaire*, et pour ainsi dire de manière intrinsèque à celui-ci, les lois essentielles de la grammaire française. ».

mauvaise monnaie ne chasse la bonne ». Ainsi, face aux formules déjà citées, faisant figure de la *bonne modernité*, se trouvent opposées de nombreuses expressions qui dénotent l'exclusion d'un certain usage, et construisent ainsi la représentation d'une *mauvaise modernité* : « modes éphémères », « néologismes disgracieux », « fantaisies passagères », « tics publicitaires », « modes saisonnières », « expressions nées de la dernière pluie [qui] s'en iront avec la sécheresse suivante » :

« La méfiance vis-à-vis des modes éphémères et des néologismes disgracieux s'est accrue. En revanche, les termes des sciences et des techniques, **pour peu que leur usage soit attesté**, que leur formation soit correcte et qu'ils traduisent des notions accessibles à l'homme cultivé, ont été accueillis en nombre.

La part des **mots d'usage** n'a pas été négligée, courant qui reflètent simplement les transformations apparues dans les modes de vie, les gestes quotidiens, et plus généralement les mœurs. Les emprunts aux langues étrangères, lorsqu'ils ne résultent pas de fantaisies passagères ou de tics publicitaires, trouvent naturellement leur place dans le *Dictionnaire de l'Académie*. » (*Avant-Propos*) [294]

5. « La sanction de l'usage »

L'usage n'est donc pas invoqué pour rendre compte de la totalité des pratiques des locuteurs, il est plutôt présenté comme une formule de tri : toutes les nouveautés lexicales ne sont pas acceptées, mais seulement celles qui seront déclarées faire partie de *l'usage*. Si l'Académie présente sa démarche comme un simple enregistrement, celui-ci s'inféode donc malgré tout à une sélection parmi les termes nouveaux, par laquelle sont retenus, d'une part, ceux qui sont tenus pour diffusés, et d'autre part, ceux qui se maintiendront dans le temps :

« Or, **l'usage demande du temps à s'établir**, et du temps encore à se constater. Le langage subit des modes saisonnières. Des expressions nées de la dernière pluie s'en iront avec la sécheresse suivante. Des vocables inventés une année seront désuets l'an d'après. Il faut attendre pour reconnaître ceux qui continuent d'avoir "cours public" parce que répondant à un besoin véritable, de même qu'il faut être attentif à ce que les termes apparus soient de formation correcte, afin d'empêcher que la mauvaise monnaie ne chasse la bonne. C'est à quoi s'emploient ces "gens éclairés" ou supposés tels qui composent, aujourd'hui comme jadis, l'Académie. » (*Préface*)

Notons que c'est le même discours qui préside à la présentation des *Rectifications de l'orthographe de 1990* : face à la levée de boucliers suscitée par ce qui fut nommé « réforme » de l'orthographe, l'Académie prit bien la peine de préciser qu'il s'agissait d'accepter deux formes, l'ancienne et la nouvelle, le temps que *l'usage* détermine laquelle serait finalement diffusée et pérenne²⁰. La *Présentation* anonyme du dictionnaire présente une telle argumentation, appliquée à l'orthographe, dans une formulation particulièrement ambiguë puisque *l'usage* y est doublement caractérisé : d'une part, comme l'instance délivrant la « sanction » qui permettra de savoir quelles formes seront gardées, d'autre part, comme pratique devant être « guid[ée] » par la démarche savante des académiciens eux-mêmes :

« L'Académie attache naturellement un soin tout particulier à l'orthographe et au choix des graphies pour **guider l'usage** : dès sa première édition, elle adoptait un juste milieu entre "l'ancienne orthographe", souvent fondée sur l'étymologie, et une orthographe [295] fondée sur la parole et la prononciation à laquelle aspiraient les réformateurs de l'époque. Il faut, une fois encore, souligner la continuité de sa démarche à travers les siècles : au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, elle modifie à deux reprises l'orthographe de plusieurs milliers de mots. La neuvième édition propose, dans cet esprit, un certain nombre de simplifications et de rectifications orthographiques, adoptées en 1990 et **soumises à la sanction de l'usage**, qui concernent essentiellement la formation et l'accord des mots composés ou l'adoption d'une accentuation plus conforme à la prononciation. » (*Présentation*)

Le « parler de chacun » n'est donc pas accueilli de manière inconditionnelle. *L'usage* permet d'assurer l'autorité de l'Académie sur deux fronts : d'une part, ce dans quoi doivent être « ancrés » les mots nouveaux, comme gage de factualité ; d'autre part, ce que l'Académie « a reçu pour mission de guider

20 Cf. son communiqué du 17/01/1991, ainsi que Wynants 1997 : 193-250.

et de rendre plus sûr », dont le *Dictionnaire* peut donc se porter « garant ». Ici aussi, la *Présentation* du *Dictionnaire* mêle ces deux sens de l'usage, l'un comme un fait déjà donné, l'autre comme une valeur à garantir :

« Si le *Dictionnaire* sait se montrer accueillant envers les termes nouveaux et aussi envers certains termes étrangers, **pour peu** qu'ils correspondent à un véritable besoin, **qu'ils soient bien ancrés dans l'usage** et qu'il n'existe pas déjà un terme français rendant compte de la même réalité, il reste **le garant de l'usage**, que la Compagnie a reçu pour mission de guider et de rendre plus sûr. » (*Présentation*)

6. Un « dictionnaire d'usage » ou un ouvrage pour les besoins actuels

Cette caractérisation de l'usage comme une *modernité régulée* permet ainsi à l'Académie de mettre en avant l'actualité de sa démarche. On sait en effet que l'Académie est souvent raillée pour la lenteur des mises à jour de son dictionnaire, ainsi que pour le caractère conservateur de ses prises de position sur la langue. Maurice Druon, conscient de ces critiques, qu'il mentionne²¹, peut ainsi les contrer en [296] présentant le *Dictionnaire* comme en pleine prise avec la modernité. Pour cela, il montre que cette nouvelle édition du *Dictionnaire* a ôté certains termes trop anciens, qui ne sont plus utilisés (« Mais l'effort de nos prédécesseurs s'était surtout porté sur l'ajustement des définitions et l'ébarbage des locutions par trop vieillottes ou des exemples vraiment désuets. »), mais aussi qu'elle en a ajouté, ce qui montre qu'elle suit les évolutions de la langue :

« Il intéressera sans doute le lecteur de savoir que, par rapport à l'édition de 1935 qui en comptait environ trente-cinq mille, la présente édition comportera quelque *dix mille mots nouveaux*. » (*Préface*)

« À titre d'exemple, alors que dans la huitième édition (1935) les mots, presque tous d'origine étrangère, commençant par la lettre K n'étaient qu'au nombre de trente-huit, ils s'élèvent, dans cette neuvième édition, à cent quatre-vingt-treize. » (*Avant-Propos*)

La *Présentation* ultérieure reprend l'argumentation de M. Druon sur ce point, tout en exploitant encore une autre dimension de la polysémie du terme *usage* : en infléchissant significativement l'expression « dictionnaire de l'usage » vers celle de « dictionnaire d'usage », elle présente le *Dictionnaire* comme un ouvrage destiné à être *utilisé*, donc un ouvrage en prise avec les besoins de son époque :

« La neuvième édition reflète l'adaptation de la langue à l'évolution de nos sociétés sans pour autant céder à l'encylopédisme : le *Dictionnaire de l'Académie française* **reste un dictionnaire d'usage**. L'introduction des termes nouveaux issus du vocabulaire spécialisé se fait toujours selon la même règle : ne figurent dans notre *Dictionnaire* que les termes qui, du langage du spécialiste, **sont passés dans l'usage courant** et appartiennent à la langue commune. L'Académie s'attache en effet à défendre sans relâche la notion de langue commune, cette unité linguistique qui constitue une référence dont le besoin se fait sentir au moment même où les lexiques et registres spécialisés, les jargons, par trop nombreux, menacent la permanence de cette langue. » (*Présentation*)²² [297]

7. La continuité avec le passé

Néanmoins, *l'usage* se définit également comme la possibilité, pour un lectorat contemporain, de pouvoir utiliser et comprendre des textes anciens ; certains termes anciens doivent ainsi être préservés lorsqu'ils sont nécessaires à la compréhension d'œuvres jugées importantes :

« Certains mots, bien qu'ils ne soient plus employés, ont été conservés à seule fin qu'on en puisse trouver la signification quand on les rencontre dans des textes classiques. Ils sont signalés par la mention "archaïque", "anciennement" ou "vieilli". » (*Préface*)

21 La première phrase de la *Préface* est : « Les doléances et les plaisanteries que suscitent les lenteurs du *Dictionnaire* sont presque aussi anciennes que l'Académie elle-même. ».

22 De même que précédemment, ce riche passage pourrait être également analysé sous bien d'autres aspects, notamment la mise en avant de la dimension *commune* dans la langue, et la présentation de cette dernière comme une entité essentielle douée d'une *permanence* qui devrait être *préservée* face aux assauts de la modernité (Canut 2008).

Cette démarche entre en résonance avec un des traits par lesquels l'Académie définit sa propre mission : il s'agit pour elle de maintenir une continuité entre la culture classique, incarnée par les grands auteurs qui ont fait partie de la Compagnie, et les générations actuelles. L'institution présente ainsi sa tâche comme celle d'une protection de la culture française par une attention scrupuleuse portée à la régulation des pratiques linguistiques :

« Si toute personne ayant fait, en français, des études convenables peut lire et comprendre, sans avoir à recourir à un glossaire, toutes les œuvres écrites depuis le milieu du XVII^e siècle, c'est à ce *Dictionnaire* qu'on le doit.

Si, traversant la crise contemporaine des langues maternelles, crise universelle dont tous les vieux peuples gémissent, le français est peut-être la langue qui en aura éprouvé le moins de dommages, **c'est à l'attention portée à l'usage que l'on en est redevable.** » (*Préface*)

Un tel discours prend place dans une *historiographie de la décadence* : les évolutions historiques se caractérisant essentiellement comme des dégradations linguistiques, l'Académie exercerait un rôle de gardien et conservateur de la langue. Les qualités qui font qu'une langue ne se confond pas avec d'autres (son étanchéité), et qu'elle ne se divise pas en une multiplicité de variétés internes (son homogénéité) seraient ainsi maintenues avec abnégation par l'Académie et son dictionnaire : le conservatisme politique et le nationalisme peuvent ici [298] s'appuyer sur le gage d'une langue décrite comme un patrimoine à préserver, en tant que porteuse par essence d'un esprit national²³ :

« Et si, bien qu'assez investie par l'allemand pour ce qui touche à la philosophie, et bien que fort envahie par l'anglais et l'américain dans le vocabulaire commercial et technique, la langue française, analytique et d'une richesse syntaxique incomparable, mérite de demeurer langue de référence pour tout ce qui exige, à commencer par les traités internationaux, une impérieuse précision de la pensée, **si, pour tout dire, elle a pu conserver santé et qualité, cela est l'effet de la surveillance continue qu'exerce sur elle l'Académie depuis trois siècles et demi.**

Les Grecs, dont la langue ancienne est une des sources de la nôtre, ont aujourd'hui trois manières de construire, de parler, d'écrire leur propre langue. L'anglais s'est divisé, avec une branche américaine qui prolifère de façon si anarchique qu'il n'est pas sûr que, dans un siècle, les anglophones, pour se comprendre d'une rive à l'autre de l'Atlantique, n'aient pas besoin de traducteurs.

Le français a gardé son unité, et non seulement pour la nation où il s'est formé, mais aussi pour toutes celles, anciennes ou récentes, dont il est langage usuel, ou l'un des langages principaux, ou le langage conjonctif, ou le langage de communication avec le reste du monde. La francophonie, réalité neuve, est une communauté de fait, qui peut devenir, un jour, communauté de droit.

De cette unité, l'Académie est garante ; elle connaît sa responsabilité. Seule institution fondée pour exercer magistrature sur le langage, et périodiquement critiquée ou attaquée comme toute cour souveraine et pérenne, l'Académie assume sa charge de diverses façons, mais d'abord par l'établissement du *Dictionnaire*. » (*Préface*)

Ici encore, la *Présentation* plus récente du *Dictionnaire* reprend le discours de Maurice Druon : le critère de sélection permettant de décider si un terme ancien mérite ou non de figurer dans le dictionnaire est dicté par la possibilité, pour un lectorat projeté, de trouver le terme en question dans un corpus d'œuvres sélectionnées, considérées comme constituant « notre patrimoine littéraire » : [299]

« Les termes dont la suppression est envisagée doivent être **sortis de l'usage** depuis longtemps et n'avoir guère d'attestation littéraire : c'est le cas de certains termes scientifiques ou techniques considérés aujourd'hui comme tout à fait obsolètes (par exemple le terme de botanique *Monophylle*, les termes de chimie *Narcotine* et *Perchlorure* ou le terme de métallurgie *Pigne*), ou encore de certains dérivés dont le sens est transparent (substantifs, adjectifs ou adverbes) comme

23 Dans un tel discours, toutes les évolutions historiques ne sont pas rejetées, puisque la francophonie se trouve pudiquement décrit comme « une réalité neuve », une « communauté de fait » où il n'est pas question de questionner les circonstances sociales, historiques, et économiques qui ont présidé à la diffusion du français dans les anciennes colonies.

Apercevant ou *Babillement*, *Polypeux*, ou *Processionnellement*. Il serait en effet inenvisageable de supprimer un mot susceptible d'être rencontré lors de la lecture d'un ouvrage de l'esprit car le *Dictionnaire de l'Académie française* se doit d'**éclairer l'usage présent comme l'usage plus ancien de notre vocabulaire** et de permettre ainsi, plus que tout autre dictionnaire, la lecture des œuvres constituant notre patrimoine littéraire. » (*Présentation*)

Les académiciens construisent donc une représentation de l'usage qui repose sur un double tri : parmi les termes du présent, il s'agit de sélectionner ceux qui dureront ou seront diffusés ; parmi ceux du passé, ceux qui figurent dans un corpus estimé suffisamment prestigieux pour que l'on considère qu'un lectorat réputé instruit ait des chances de le croiser. Cette double sélection permet à l'Académie de présenter son œuvre comme une démarche qui garde le meilleur du présent, et le meilleur du passé, le tout dans la *continuité* d'un usage sur lequel veille une commission scrupuleuse, comme le manifeste cet extrait de la *Présentation* :

« Cette neuvième édition, forte de certaines nouveautés et soucieuse d'accorder une place à l'actualité dans ce qu'elle a d'éminemment historique (on remarquera la mention de l'attentat du 11 septembre 2001 à l'article Onze ou encore celle du quartet pour le Proche-Orient à l'article Quartet), **s'inscrit donc dans une perspective de cohérence, d'atemporalité et de préservation d'une continuité historique** entre les éditions qui depuis 1694 – date de publication de la première édition – a toujours guidé l'Académie française dans ses travaux. » (*Présentation*)

Il est ainsi possible de rendre visible ce tri entre les valeurs positives et négatives du passé en comparant les différentes conno-[300]tations axiologiques attribuées aux temporalités, selon les types d'arguments²⁴ :

	-	+
Passé	« locutions par trop vieillottes », « exemples vraiment désuets », « termes [...] obsolètes »	« textes classiques », « un ouvrage de l'esprit », « attestation littéraire », « notre patrimoine littéraire »
Présent	« modes éphémères », « néologismes disgracieux », « fantaisies passagères », « tics publicitaires », « modes saisonnières », « expressions nées de la dernière pluie »	« passés [...] dans le langage courant », « usuels », « installés dans l'usage », « attesté », « mots d'usage », « cours public »

Derrière le tri entre les formes linguistiques, il faut bien entendu avoir en tête le tri au sein du locutorat : quels sont les milieux sociaux où se diffusent les « modes » et « tics » ; auprès de qui, au contraire, mesure-t-on qu'une expression est passée « dans l'usage courant » ? Et quelle fraction du locutorat sera concernée par la continuité envers les « textes classiques », et les « ouvrages de l'esprit » de « notre patrimoine littéraire »²⁵ ? C'est ainsi que l'on passe de l'*usage* au *bon usage*. [301]

8. Le bon usage

Une citation précédente nous a permis d'observer que le lectorat-type visé par le dictionnaire de l'Académie est décrit comme « l'homme cultivé » ou encore « toute personne ayant fait, en français,

24 Pour plus de détails concernant cette méthode, cf. Morvan 2017 : 25-27, 647-652. 685-687, 922-923.

25 En étudiant le dictionnaire de 1694, Francine Mazière voyait dans cette sélection « une normalisation politique de la langue de communication, pensée comme langue de pouvoir restreinte et unifiée » (Mazière 1995 : 15-16). Les académiciens de l'époque opéraient une sélection de vocabulaire non à partir d'ouvrages, mais de leurs propres pratiques en conversation : « ils débattent du sens à partir de leur propre usage [...], et “dans la vie civile et dans le commerce ordinaire du monde” (Vaugelas, *Remarques*, p. 19), “dans le commerce ordinaire des honnêtes gens, des orateurs [c'est-à-dire des hommes politiques] et des poètes” (idem, *Préface*). » (ibid. : 14). Ils rejetaient les régionalismes (ainsi le parler de Corneille, jugé trop provincial) et les archaïsmes, mais non nécessairement les termes populaires parisiens : « Mais Vaugelas n'avait-il pas prévenu, évoquant le style de la conversation : “un langage composé de mots et de phrases du bon usage peut être bas et familier et du bon usage tout ensemble” (*Remarques*, p. 20) et, distinguant bon et bel usage : “un dictionnaire reçoit toutes sortes de mots, pourvu qu'ils soient français, encore qu'ils ne soient pas du bel usage et qu'au contraire ils soient bas et de la lie du peuple” (*Remarques*, p. 19). » (ibid. : 15).

des études convenables »²⁶. La *Présentation* du dictionnaire mentionnera également « la volonté d'être compris de l'honnête homme du XXI^e siècle »²⁷. Du « parler de chacun », on passe à « ce qui est consacré parmi les gens les plus éclairés » :

« **Qu'est-ce donc que l'usage en matière de langage ?** Notre langue est latine de naissance et d'essence. Nous ne pouvons mieux faire que de nous en remettre là-dessus aux auteurs latins : « **L'usage, qui a pouvoir d'arbitrage, de sentence et de loi...** » (Horace) ; « **Quant à l'usage, c'est le maître le plus sûr**, puisqu'on doit se servir du langage comme de la monnaie qui a cours public et avoué... **J'appellerai donc usage ce qui est consacré parmi les gens les plus éclairés** » (Quintilien). » (*Préface*)²⁸

Ce recentrage sur une fraction de la population, considérée comme particulièrement représentative ou légitime, justifie alors une [302] présentation plus prescriptive du rôle du *Dictionnaire*, celui-ci devant rendre compte, non plus du simple usage, mais bien du *bon usage*, qui « devrait servir [...] de référence à tous les autres » :

« Le *Dictionnaire*, il faut le rappeler et bien le souligner, n'est ni encyclopédique, ni historique, ni analogique, ni même étymologique. [...] Le *Dictionnaire* de l'Académie est **celui de l'usage, simplement et suprêmement, le Dictionnaire du bon usage, qui par là sert, ou devrait servir, de référence à tous les autres**. Telle est l'ambition, mesurée mais persévérante, qui guide les académiciens français. » (*Préface*)

C'est ainsi que la *Présentation* assume une dimension relativement prescriptive dans la démarche du dictionnaire, malgré quelques précautions dans lesquelles l'auteur ne justifie pas vraiment le critère à partir duquel il établit une distinction entre d'une part, la démarche de « proscrire et condamner », et, d'autre part, celle de « montrer et expliquer le bon usage » :

« La présence de remarques normatives, déconseillant l'emploi de certains termes, notamment les anglicismes, ou signalant des constructions fautives, constitue une nouveauté de cette neuvième édition et souligne **cette attention sans cesse renouvelée portée au bon usage de notre langue**. Ces remarques visent bien entendu **moins à proscrire et condamner qu'à montrer et expliquer le bon usage**. » (*Présentation*)

Il faut ainsi croire qu'une formule comme « Ne pas dire » ne consiste pas à « proscrire et condamner » : elle est plus sobrement présentée comme relevant d'une « perspective didactique » :

« L'attention accordée aux niveaux de langue (familier, populaire, vulgaire, trivial, argotique) ressortit à **cette même perspective didactique** qui a également présidé à l'élaboration d'une nouvelle rubrique sur le site de l'Académie française, intitulée « Dire, Ne pas dire », où les Académiciens donnent chaque mois leur sentiment sur les fautes, les ridicules et les tics de langage les plus fréquemment observés dans le français contemporain. » (*Présentation*)

-
- 26 Si Bourdieu reprochait à Chomsky son usage de la notion de « locuteur idéal » (Bourdieu 2001 : 67-68) comme un présupposé non-interrogé, on constate (de même que dans le débat sur la performativité) que l'Académie ne tient pas une telle figure comme définition *donnée d'emblée* dans son évidence, mais elle le *construit* dynamiquement par son propre discours, en précisant les caractéristiques sociales que doit avoir ce que l'on pourrait nommer le *locutorat-type visé*.
- 27 Elle fournit par ailleurs un aperçu significatif des connaissances et pratiques considérées comme représentatives de la culture d'un tel « honnête homme » : « L'ouverture aux lexiques scientifiques modernes ne s'est évidemment pas faite aux dépens des domaines traditionnellement privilégiés par la Compagnie, qui restent largement représentés, soit qu'ils relèvent de ce que l'on a appelé les humanités, comme l'antiquité grecque et latine, la mythologie, l'histoire, la musique, la littérature, soit qu'ils aient fourni un riche vocabulaire à notre langue comme l'équitation, la chasse ou la marine. »
- 28 Nous pouvons nous intéresser ici à l'utilisation de la citation pour justifier une définition, en rappelant que le procédé consistant à citer ne se contente pas de s'appuyer sur une autorité extérieure déléguée, mais qu'il renforce en lui-même l'autorité du citant, en manifestant sa capacité à s'inscrire dans la continuité d'un intertexte prestigieux : « Dès lors, le locuteur citant devient lui-même l'autorité qui garantit la véracité de la citation ; il a non seulement la charge d'adapter le discours rapporté à son propre propos, ce qui correspond à une exigence de logique interne, mais il devient aussi le légataire et le garant d'un fragment de discours qu'il a lui-même constitué en citation. » (Cazalbou 2012 : 245).

Cette nouvelle rubrique justifie circulairement le tri opéré précédemment : alors que l'Académie prétendait élaborer son *Dictionnaire* à partir d'un usage d'où auraient été écartés les « tics » et autres [303] « fautes », se posait toujours la question de savoir ce qui permettait d'assigner telle ou telle locution comme relevant de cette catégorie (*Présent négatif* dans notre tableau). L'Académie fournit maintenant la réponse, puisque sa rubrique normative lui permet de déclarer quelles formes sont correctes et lesquelles ne le sont pas. Le *bon usage* décrété performativement par l'Académie vient ainsi conforter en retour le statut de *l'usage* que le dictionnaire avait collecté, en nous assurant que celui-ci est *le bon*. Le raisonnement est revenu à son point de départ : après que *l'usage* ait permis à l'Académie de justifier ses prétentions à édicter *le bon usage*, c'est maintenant ce même *bon usage* qui garantit la correction de *l'usage*²⁹.

Par ailleurs, l'usage de l'adjectif *didactique* fournit à l'Académie un double avantage stratégique : d'une part, elle présente comme altruiste la démarche visant à trier la bonne et la mauvaise langue (que des esprits chagrins auraient pu décrire comme une opération sociale de tri entre les locuteurs à accréditer et ceux à discréditer), puisqu'il s'agit alors de procurer et d'accepter un enseignement. D'autre part, elle construit discursivement le rôle de sachant pour l'Académie, confortant sa posture comme à même de délivrer un savoir auprès de son lectorat.

9. Quand les femmes et l'usage se libèrent

Nous avons jusqu'ici insisté sur une ambivalence de la caractérisation de *l'usage* qui porte essentiellement sur la question de la stratification sociale : *l'usage* renvoie-t-il à la totalité du locutorat ou seulement à une de ses parties, et si oui laquelle, et sur la base de quelle justification cette sélection est-elle opérée ? Or, il est intéressant de constater que les débats concernant le genre dans la langue manifestent également, à leur manière, cette ambivalence de l'usage.

On sait que l'Académie française a généralement tenu des positions conservatrices concernant la place des femmes : les *Cahiers préparatoires* à la première édition mentionnaient ainsi que l'orthographe [304] servira à « distinguer les gens de lettres d'avec les ignorans et les simples femmes » (Chaurand & Goosse 2006 : 37 ; Hoedt & Piron 2017 : 66). Par ailleurs, Maurice Druon s'était opposé en 1980 à l'élection de Marguerite Yourcenar, première femme à entrer à l'Académie, déclarant : « D'ici peu vous aurez quarante bonnes femmes qui tricoteront pendant les séances du dictionnaire »³⁰.

La Préface de 1992 ne mentionne elle-même que de manière anecdotique, bien que significative, la question de la place des femmes dans la langue³¹, mais c'est surtout une déclaration récente qui nous intéressera quant à sa théorisation de *l'usage*³².

On y constate d'abord la reprise du discours précédent concernant le rapport à la temporalité : l'Académie ne se présente pas comme hostile aux nouveautés, mais elle souhaite les encadrer, notamment dans le but de permettre une continuité avec les pratiques précédentes :

« Plus que toute autre institution, l'Académie française est sensible aux évolutions et aux innovations de la langue, puisqu'elle a pour mission de les codifier. En cette occasion, c'est moins

29 « Il y a ainsi une circularité constitutive entre l'image qu'il donne à voir de sa propre instauration et la validation retrospective d'une certaine configuration des réseaux de communication, de diffusion des savoirs, de répartition de l'autorité, d'exercice du pouvoir qu'il cautionne, dénonce ou promeut par son geste instaurateur. » (Maingueneau et Cossutta 1995 : 119).

30 Depuis l'élection de Marguerite Yourcenar en 1980, l'Académie a élu 8 femmes (sur un total de 68 membres élus depuis 1980, et 734 depuis sa fondation). Elle en compte actuellement 4, sur un total 34.

31 « Il lui aura fallu également se distraire de ses objets essentiels pour intervenir dans l'inutile mais ardent débat sur la "féminisation", où les pouvoirs qui la prônent, sans en avoir d'ailleurs aucun en ce domaine, ont, par ignorance volontaire, tout confondu, sexe et genre, métiers et fonctions publiques. ».

32 *Déclaration de l'Académie française sur l'écriture dite « inclusive »*, adoptée à l'unanimité de ses membres dans la séance du jeudi 26 octobre 2017. <http://www.academie-francaise.fr/actualites/declaration-de-lacademie-francaise-sur-lecriture-dite-inclusive> (au 15/01/2018).

en gardienne de la norme qu'en garante de l'avenir qu'elle lance un cri d'alarme : devant cette aberration "inclusive", la langue française se trouve désormais en péril mortel, ce dont notre nation est dès aujourd'hui comptable devant les générations futures. »

« Comment les générations à venir pourront-elles grandir en intimité avec notre patrimoine écrit ? » (*Déclaration*)

Néanmoins, *l'usage* y est désormais caractérisé comme une production spontanée et dérégulée, que l'Académie se doit d'encadrer :

« Il est déjà difficile d'acquérir une langue, **qu'en sera-t-il si l'usage y ajoute des formes secondes et altérées ?** » (*Déclaration*) [305]

La *Déclaration* de l'Académie peut ainsi être lue comme le lieu où s'exprime un conflit de légitimité entre l'institution, visant à encadrer et définir les pratiques acceptables, et les productions contemporaines dans leur foisonnement. Au-delà de la question du genre, le débat sur l'écriture inclusive pose la question de l'autorité de l'Académie, puisque celle-ci voit s'instaurer une pratique qu'elle n'a ni codifiée ni autorisée. C'est ainsi contre une pratique « qui prétend s'imposer comme norme » que l'Académie, par sa « solennelle mise en garde », vient rappeler son rôle de détentrice du pouvoir de définir les bonnes pratiques :

« Prenant acte de la diffusion d'une "écriture inclusive" **qui prétend s'imposer comme norme**, l'Académie française élève à l'unanimité une solennelle mise en garde. [...] » (*Déclaration*)

La prise de position de l'Académie concernant l'écriture inclusive est ainsi l'occasion pour certains protagonistes de percevoir l'ambiguïté constitutive de la fonction attribuée à l'usage dans son discours, entre donnée préexistante à l'entreprise lexicographique et résultat d'une définition institutionnelle. On trouve ainsi, dans la revue *Le Point*, une interview d'une promotrice et un promoteur de l'écriture inclusive, qui explicitent cette ambivalence :

« *Le Point* : Cela passe par une forme d'interventionnisme difficile à supporter dès lors que cela concerne la manière de s'exprimer...

Raphaël Haddad : Cette objection de l'interventionnisme est amusante. Que fait-on d'autre chaque fois que l'on énonce un néologisme par exemple ? On intervient sur la langue ! Les jeunes, et les moins jeunes, qui parlent de "like", de "twittos" ou de "stiletto", trois termes entrés dans les dictionnaires récemment, n'ont pas attendu l'autorisation de l'Académie française. Critiquer l'écriture inclusive pour son interventionnisme, c'est lui refuser ce qu'on accepte et encourage volontiers de tout autre usage langagier. »

« Éliane Viennot : **C'est l'Académie qui est interventionniste quand elle entend proscrire certains usages. Elle est censée enregistrer la manière dont une langue évolue...** C'est pour cela que les dictionnaires s'enrichissent chaque année de mots nouveaux. Une langue n'est pas figée une fois pour toutes. »³³ [306]

Si Éliane Viennot pointe ainsi, de manière pertinente l'ambivalence des sens du terme *usage* dans le positionnement de l'Académie (« elle entend proscrire certains usages » / « Elle est censée enregistrer... »), comme le faisait déjà Émile Faguet, elle présente sous la forme d'une contradiction ce qui constitue, dans l'argumentation de Maurice Druon et de la *Présentation* ultérieure, un important levier rhétorique de légitimation de la démarche académicienne : c'est parce que le *Dictionnaire* entend rendre compte d'un usage que l'Académie s'attribue l'autorité lui permettant de déclarer ce qu'est l'usage, ou ce qu'il doit être. La possibilité d'un retournement souligne néanmoins la fragilité d'une telle exploitation de l'ambivalence, qui peut également être présentée comme une inconséquence dans une situation de controverse.

33 « *Écriture inclusive : "On caricature le débat"* ». Entretien avec Raphaël Haddad et Éliane Viennot. *Le Point*. Modifié le 29/10/2017 à 17:13 - Publié le 27/10/2017 à 13:40. Consulté le 15/01/2018. http://www.lepoint.fr/societe/ecriture-inclusive-on-caricature-le-debat-27-10-2017-2167914_23.php. Cf. plus largement Viennot 2016.

Conclusion

De ce qui précède, nous avons vu que la notion d'*usage* manifeste, dans le paratexte introductif à la 9^e édition du *Dictionnaire* de l'Académie française, plusieurs facettes qui correspondent chacune à un registre de légitimation spécifique de la position d'autorité de l'Académie :

- L'*usage* (1) correspond d'abord au *parler de chacun* : si le *Dictionnaire* de l'Académie est légitime, ce serait ainsi avant tout par sa dimension factuelle, en ce que l'ouvrage consigne empiriquement les formes attestées.
- L'*usage* (2) est également ce qui *sanctionne* les pratiques dans leur diversité : dans une modernité foisonnante produisant un grand nombre d'expressions, il ne s'agit plus de consigner le parler de chacun, mais bien d'attendre que certaines locutions soient diffusées et utilisées sur le long terme : on dit alors qu'elles sont entrées dans l'*usage* (2).
- L'*usage* (3) renvoie encore à l'*utilisation* du dictionnaire : celui-ci sert notamment à fournir au lectorat des informations concernant des locutions passées hors d'usage (1), mais qui ont été utilisées dans des ouvrages du passé. Une telle acception du [307] terme implique une certaine sélection sociale, puisque la figure du lectorat-type projeté renvoie à une personne suffisamment érudite pour consulter des ouvrages de littérature classique. De même, la distinction, parmi les locutions anciennes, de celles qui méritent de demeurer dans le dictionnaire, dépend de l'attribution par les académiciens du statut d'ouvrage « classique » aux œuvres où celles-ci se trouvent.
- L'*usage* (4) est enfin décrit comme les locutions que l'Académie présente comme correctes, par opposition à d'autres nommées « tics », « fautes », ou autre. Il s'agit alors spécifiquement du *bon usage*, sur lequel l'Académie se fait une mission de veiller. Ce rôle que l'Académie s'attribue se trouve justifié par une description de l'évolution diachronique des langues comme relevant d'une décadence progressive, au sein de laquelle une institution se doit de veiller à la préservation d'un patrimoine linguistique qui serait constitutif d'un esprit bien français.
- Un dernier sens d'*usage* (5), qui ne figure pas dans le paratexte de la 9^e édition du dictionnaire, mais bien dans une *Déclaration* ultérieure, considère ce dernier comme une source de trouble et de désordre, ajoutant à la langue des formes fantaisistes, et qu'il faudrait contenir par l'autorité de l'institution (« qu'en sera-t-il si l'usage y ajoute des formes secondes et altérées ? »).

Malgré les distinctions possibles entre ces *usages de l'usage*, le discours présentant le *Dictionnaire* donne avant tout l'impression d'une continuité thématique au sein de laquelle la même entité serait abordée tout au long des différents passages. L'invocation omniprésente de la notion d'*usage* permet ainsi de souder une diversité de modes de légitimation sous l'apparence d'un discours thématiquement unifié et cohérent.

Bibliographie

- Aïssaoui, Mohammed (2009) « *Dans les coulisses du Dictionnaire de l'Académie française* », *Le Figaro*, 14-15 décembre 2009.
- Amossy, Ruth (2010), *La présentation de soi. Ethos et identité verbale*. PUF.
- Bourdieu, Pierre (2001). *Langage et pouvoir symbolique*. Seuil Points. Réédition augmentée de *Ce que parler veut dire* (Fayard, 1982).
- Cazalbou, Renaud (2012). « De la citation à l'autorité : liberté et contrainte dans le discours argumentatif ». In : *Voix et marqueurs du discours : des connecteurs à l'argument d'autorité*, dir. Jean-Claude Anscombe, Amalia Rodriguez Somolinos et Sonia Gomez-Jordana Ferary. ENS Éditions.
- Canut, Cécile (2008), *Une langue sans qualité*, Lambert-Lucas.
- Charaudeau, Patrick (2002), « *A quoi sert d'analyse le discours politique * ?* », in *Análisi del discurs polític*, IULA-UPF, Barcelone, 2002, consulté le 4 février 2019 sur le site de Patrick Charaudeau - Livres, articles, publications.
- Chaurand Jaques, Goosse André (2006), « Histoire de la langue et histoire de l'orthographe ». In : *L'orthographe en questions*, dir. Renée Honvault-Ducrocq. Presses des Universités de Rouen et du Havre. p. 25-47.
- Faguet, Émile (1905), *Simplification simple de l'Orthographe*, Société Française d'Imprimerie et de Librairie.
- Fournier Nguyen, Phi Nga (2006). « *Stéréotypie et analyse du Discours* ». In *Synergies Pologne* N°3.
- Genette, Gérard (1987). *Seuils*. Seuil.
- Goosse, André (1998), « L'Académie "greffier de l'usage" ». In : *Le dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne*. Actes du colloque international, 17, 18 et 19 novembre 1994. dir. Bernard Quemada, Jean Pruvost. Honoré Champion. p. 229-236
- Hoedt Arnaud, Piron Jérôme (2017), *La faute de l'orthographe*. Textuel
- Juhem, Philippe, & Sedel, Julie (2016). *Agir par la parole. Porte-paroles et asymétries de l'espace public*. Presses universitaires de Rennes
- Lagroye, Jacques (1997). *Sociologie politique*. 3e édition, Presses de Science Po et Dalloz
- Maingueneau Dominique, Cossutta Frédéric (1995), « L'analyse des discours constituants ». In : *Langages*, 29^e année, n°117, 1995. *Les analyses du discours en France*. pp. 112-125.
- Marignier, Noémie (2017), *Sur le performatif (1) – Ce que le performatif veut dire*
<http://corpsmots.hypotheses.org/304>
- Mazière, Francine (1995), « *Le Dictionnaire de l'Académie française (1694) : Initiation d'une pratique normative* », In : *Archives et documents de la Société d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage*, Seconde série, n°11, 1995. La genèse de la norme, dir. Francine Mazière. Actes du Colloque de la SHESL, janvier 1994. pp. 12-17.
- Morvan, Malo (2017), *Définir la "langue bretonne" Discours concurrentiels d'origination et d'identification dans les paratextes des dictionnaires bretons*. Thèse de doctorat, Paris V Descartes.
- Quemada, Bernard (1997), éditeur. *Les Préfaces du Dictionnaire de l'Académie Française 1694-1992*. Honoré-Champion.
- Rey, Christophe (2006). « Et si le dictionnaire nous était conté par l'Académie Française... », Actes du Colloque international *La journée des dictionnaires (Les dictionnaires institutionnels, l'Académie Française et le TLF)*, 22 Mars 2006, Université de Cergy-Pontoise, Paris.

Vienot, Éliane (2016), éditrice. *L'Académie contre la langue française. Le dossier "féminisation" IXE.*

Wynants, Bernadette (1997), *L'orthographe, une norme sociale*, Mardaga